

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 8 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DEVE 106 Subvention (4 000 euros) à l'association Teragir pour l'organisation du séminaire international Eco-école prévu à Paris et intitulé « NOM - National Operators Meeting ».

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriale ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de la Ville de Paris à l'association Teragir pour l'organisation du séminaire international Eco-école prévu à Paris et intitulé « NOM - National Operators Meeting » ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association Teragir dont le siège social est situé 115, rue du Faubourg Poissonnière (9e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO